PORT DE PLAISANCE DE SAINT-DENIS-D'OLÉRON

COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE

Séance du 26 octobre 2026 — 9h00 à 12h30 | Salle du Conseil Municipal

PERSONNES PRÉSENTES

- Mme Fabienne Ford, Le Maire
- M. Alain Charlet, 3e adjoint, Élu aux affaires portuaires
- M. Lilian Giraud, Personnel du port de plaisance
- M. Serge Biteau, Membre titulaire CLUPP
- M. Bernard Chouzenoux, Membre titulaire CLUPP
- Mme Delphine Paunet, Membre suppléante CLUPP
- M. Fabien Combes, Représentant des services nautiques
- M. Jean-Jacques Artaud, Suppléant APA (Assoc. sportives/touristiques)
- M. Jean-Paul Rabouan, Titulaire APPSD (Assoc. sportives/touristiques)
- M. Alain Bosi, Représentant du Président de la CCI

PERSONNES ABSENTES / EXCUSÉES

- M. Stéphane Imbernon, Membre titulaire CLUPP
- M. Jean-Jacques Vigneron, Membre titulaire APA

INFORMATIONS SÉANCE

- Présidence : Mme Fabienne Ford, Le Maire
- Note : Le point n°3 (Point financier) est reporté à une séance ultérieure, la saison 2026 n'étant pas close.

ORDRE DU JOUR TRAITÉ :

1. Composition du Conseil Portuaire
2. Approbation du PV du 18/02/2026
3. Bilan de la saison 2026 & RH
4. Bilan d'exploitation & Actions engagées
5. Projets d'aménagement & Travaux 2026/2027
6. Évolution des listes d'attente
7. Politique tarifaire 2027
8. Dispositif des conventions de libération
9. Questions diverses

1. Composition du Conseil Portuaire et Remerciements

En ouverture de séance, il est procédé à la présentation des membres du Conseil Portuaire, incluant l'accueil des nouveaux membres au sein de cette instance d'information et de concertation.

M. Serge Biteau, un représentant du CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port), prend la parole pour donner lecture d'un courrier de remerciements adressé à l'équipe du port :

- **Qualité de service :** Félicitations adressées à l'équipe du port pour la très bonne cohésion de travail, son mérite et la qualité de l'accueil tout au long de la saison 2026 malgré l'absence de leur responsable.
- **Vote électronique :** Remerciements pour l'organisation de l'élection des représentants du CLUPP, qui s'est déroulée pour la première fois par voie électronique de manière très fluide et satisfaisante.
- **Mobilisation technique :** Soutien exprimé envers l'équipe technique du port, qui sera pleinement mobilisée cet hiver pour exécuter une partie des travaux d'aménagement et de réorganisation des pontons.

2. Approbation du Compte-Rendu du Conseil Portuaire du 18 Février 2026

Le renouvellement important des membres du Conseil Portuaire (seul M. Alain Bosi étant présent lors de la précédente instance du 18 février 2026) met en évidence la difficulté d'approuver formellement un compte-rendu plus de six mois après la tenue des débats.

> **Évolutions des procédures et retours sur le précédent PV**
>
> • Procédure de validation : À compter de cette session, le compte-rendu rédigé sera transmis par voie électronique à l'ensemble des participants immédiatement après le conseil. Les membres disposeront d'un délai pour transmettre leurs observations ou corrections. Le document sera ensuite validé définitivement par retour d'e-mail, dispensant d'un vote formel lors du conseil suivant.
>
> • Information financière (Emprunts) : Concernant les débats du 18 février 2026 relatifs à un éventuel emprunt complémentaire de 500 000 €, il est officialisé que ce projet d'emprunt est abandonné. L'emprunt principal s'achevant en 2031, la collectivité souhaite limiter tout recours à des emprunts supplémentaires.
>
> • Rôle de la Commission du Port : Clarification sur la commission tenue la semaine précédente. Celle-ci constitue une réunion d'information destinée aux élus municipaux non siégeant au Conseil Portuaire. Il a été rappelé son caractère strictement consultatif et informatif afin d'éviter toute ambiguïté vis-à-vis des membres du Conseil Portuaire.

3. Bilan de la Saison 2026, Exploitation et Gestion des Ressources Humaines

3.1. Pratique administrative & Structure des recettes

- **Anticipation :** Transmissions des documents : Il est demandé qu'à l'avenir, l'ensemble des documents statistiques et financiers soumis au Conseil Portuaire soit transmis par e-mail aux membres au moins une semaine avant la séance.
- **Forfaits annuels :** Recettes de la plaisance : Le socle principal des recettes du port (représentant plus de 70 % du chiffre d'affaires) repose sur les redevances forfaitaires annuelles. Les participants se félicitent de cette stabilité assurée par les contrats annuels.

- **Évolution tarifaire :** Parking à terre : On observe une baisse des recettes du parking à terre alors même que la fréquentation et les demandes sont en forte progression. Cela s'explique par le passage d'une tarification au jour le jour (plus coûteuse) à des formules forfaitaires plus avantageuses pour les usagers.

3.2. Analyse des effectifs et gestion du personnel

Une interrogation est soulevée quant à l'augmentation des charges de personnel, liée aux régimes indemnitaires, aux avancements de carrière des titulaires et au renforcement de l'équipe saisonnière. Certains facteurs justifient ce renforcement :

- **Internalisation administrative :** La reprise directe en régie interne de la facturation et du recouvrement des redevances annuelles.
- **Service aux escales :** La volonté affirmée de maintenir un haut niveau d'accueil pour les escales, les agents techniques assurant une assistance systématique à l'accostage sur les quais.
- **Nettoyage en régie :** Le maintien en régie de l'entretien des sanitaires, jugé plus efficace, réactif et économe que le recours à un prestataire privé. De plus, la fidélité des saisonniers d'une année sur l'autre évite des temps récurrents de formation.

3.3. État des effectifs 2026

Nom & Prénom	Statut / Fonction	Période / Précisions
M. Rodolphe Mouclier	Responsable du port (Titulaire)	Actuellement absent
M. Lilian Giraud	Adjoint au responsable (Titulaire)	Présent
M. Florian Puyana	Adjoint technique (Titulaire)	Présent
M. Julien Monin	Adjoint technique	En cours de titularisation
M. Julien Lopvet	Adjoint technique	En cours de stagiairisation
Mlle Léa Orabona	Adjointe administrative	En cours de titularisation
Mlle Marine Elleboode	Agent contractuel	CDD d'un an (échéance au 31/12/2026)
M. Louka Lecouster Monteau	Saisonnier	4 mois (1er juin – fin octobre)
Mlle Laura Villelegier	Saisonnière	4 mois (juillet – fin octobre)
Mlle Clémence Cosson	Saisonnière	5 mois (avril – fin août)
MM. Victor et Valentin Dreux	Saisonniers	2 mois (juillet – août)

4. Actions Engagées, Réalisations et Gestion de l'Environnement

4.1. Certification « Ports Propres » & Environnement

- **Certification européenne :** Démarche Ports Propres : Réalisation du diagnostic environnemental et de la grille d'actions (montant : 11 350 € HT). Un dossier de subvention est déposé (environ 7 000 € attendus). Un avenant a été signé pour ajuster le calendrier suite à des retards administratifs.
- **Qualité des eaux :** Aire de carénage : Un dysfonctionnement sur le système de filtration a été détecté mais les analyses sédimentaires restent conformes, bien que limites au niveau du débourbeur. La DDTM accompagne le port dans sa démarche. L'entretien du débourbeur reste annuel. Une analyse complémentaire des eaux a été confiée à Enviro-mer (2 710 € HT).
- **Équipements haute pression :** Karcher eau de mer vs eau douce : L'option d'un nettoyeur eau de mer est abandonnée en raison des coûts de maintenance très élevés et des pannes récurrentes (les brosses rotatives n'étant pas efficaces). Le bilan démontre que la consommation d'eau douce d'un nettoyeur standard s'avère nettement plus économique que les frais de réparation de l'appareil à eau de mer.

4.2. Travaux et interventions techniques réalisés

- **Panne Pêcheurs :** Dragage de la panne pêcheurs : Opération nécessaire suite à la remontée de la souille au niveau du seuil. Coût total : 34 415 € HT (Analyse sédimentaire : 3 350 € HT, Dragage : 27 500 € HT, Relevé bathymétrique : 3 565 € HT).
- **Électricité :** Mise aux normes électriques : Réalisée par les Services Techniques communaux d'après le rapport APAVE pour un montant de 10 500,48 € HT.
- **Signalétique :** Signalisation & Balisage : Installation de bandes réfléchissantes sur les bouées du chenal, remplacement de la signalétique passerelle avec intégration de QR Code (403,50 € HT), et pose d'un chapeau de pieu conique (26 commandes en cours pour 1 890 € HT).
- **Infrastructures :** Entretien & Équipements : Nettoyage HP régulier des pannes (A à J) et Nettoyage HP mensuel de la cale de mise à l'eau (2 personnes entre 3 à 5h de travail) éventuellement 2X dans le mois si besoin ; peinture de la digue Nord ; renouvellement de 6 bancs publics (~1 500 € HT) ; acquisition d'un manuscopique (coût – reprise = 39 500 € HT et formation de 2 agents) ; dépose des barrières en bois de la zone commerciale.
- **Zone de mouillage :** Gestion des mouillages : Suppression de 40 corps-morts (économie de 105,18 € / CM / an). Conservation de 8 corps-morts aux « Trois Pierres ». Retrait des corps-morts en cours.
- **Administratif :** règlement de police et d'exploitation du port actuellement en refonte.

4.3. Procédures relatives aux navires abandonnés

Le suivi des navires hors d'usage ou abandonnés s'est poursuivi avec 5 dossiers traités : 4 contrats suspendus (dont 3 navires détruits et 1 transféré au parking à terre) et 1 contrat résilié (navire au parking à terre).

5. Projets d'Aménagement et Travaux (Saison 2026 / 2027)

5.1. Grand projet de restructuration des pannes et pontons (Hiver 2026-2027)

Le programme majeur de l'hiver vise à remplacer les équipements vieillissants et à augmenter les places pour accueillir des bateaux de taille plus importante (35 à 40 pieds).

- **Ingénierie :** Maîtrise d'œuvre : Assurée par Seaport Engineering (Diagnostic : 3 700 € HT / Étude de réaménagement : 8 650 € HT). L'échéance de fin de chantier est fixée au 25 février 2027.
- **Enveloppe financière :** Montant global : Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 361 000 € HT, intégralement validé et financé sur le budget du port sans recours à l'emprunt.
- **Économies internes :** Mobilisation de la régie : Les agents du port réaliseront eux-mêmes les déplacements de bateaux, le démontage/remontage des réseaux et la permutation des catways, permettant d'économiser plusieurs milliers d'euros.

> **Détail du programme de réaménagement des pannes**
>
> 1. Panne A (Visiteurs - Prioritaire) : Élargissement du ponton de 2,00 m à 2,50 m côté enrochement pour améliorer la sécurité et le confort d'accueil des unités de plus de 10 mètres.
>
> 2. Panne C : Restructuration pour accueillir de grandes unités (repositionnement des petits bateaux sur des places adéquates).
>
> 3. Panne K : Remplacement de 6 catways de 10 m par des catways de 11 m et Installations de ces 6 catways de 10 m sur la panne C.
>
> 4. Pannes I et J : Aménagement des extrémités avec pose de 2 T-End (un de 16 m en bout de la panne I et un de 14 m en bout de la panne J).
>
> 5. Panne E : Installation de 17 catways de 6 m (en remplacement de 7 catways de 4 m et de 10 catways de 5 m).
>
> 6. Panne L : Pose de 10 catways de 5 m récupérés de la panne E.
>
> * Concernant la panne E et L, apport de confort pour 54 usagers annuels.

Impacts d'exploitation : Suspension temporaire des forfaits hivernaux et interruption ponctuelle des escales lors des remplacements de pontons.

5.2. Autres projets d'infrastructures à moyen terme

- **Ponton de service :** Ponton Carburant / Passagers : La livraison des travaux est prévue à fin 2027. La convention avec le fournisseur Leclerc s'achevant en 2028, une mise en concurrence sera lancée.
- **Parking à terre :** Extension du Parking à Terre : Permis d'aménager de 10 mois obtenu pour créer une zone de 15 places supplémentaires. Utilisation à affiner entre le stockage ponctuel de bateaux (1 à 2 mois) avec cales de mise à l'eau et le stationnement des remorques.
- **Bâtiments & Cale :** Bâtiments commerciaux & Cale : Travaux d'étanchéité entre modules (effectués par les Services Techniques communaux) et réfection bardages ateliers port/camping (51 996,84 € HT). La réfection de la cale de mise à l'eau est jugée non urgente par le maître d'œuvre.
- **Dragage 2029 :** Campagne de dragage 2029 : Dossier administratif déjà initié. La maîtrise d'ouvrage sera confiée à la société Enviro-mer.
- **Projet d'amélioration de la Wi-Fi :** Le projet d'amélioration de la couverture Wi-Fi évoqué au dernier conseil portuaire reste d'actualité. Il a été rappelé que la qualité du réseau Internet demeure structurellement contrainte en période estivale sur l'ensemble de l'île d'Oléron en raison de la saturation générale.

6. Évolution des Pratiques et Gestion des Listes d'Attente

Le Conseil note une mutation des usages nautiques : baisse marquée de la petite plaisance à moteur (moins de 7 m) sous l'effet des contraintes réglementaires de pêche, du coût des carburants, assurances et maintenance ; à

l'inverse, progression des voiliers de plus de 11 mètres. Globalement il faut retenir une baisse modérée du nombre d'inscrits sur la liste d'attente.

6.1. Modification des règles de changement de catégorie (Usagers annuels)

Jusqu'à présent, un titulaire de contrat annuel devait justifier de 3 ans d'ancienneté au port pour effectuer une demande prioritaire de changement de catégorie de bateau. Un vote est soumis aux membres pour réduire ce délai à 2 ans.

- **Décision :** Résultat du vote : Délais réduit à 2 ans d'ancienneté à l'unanimité des suffrages exprimés, à l'exception de M. Jean-Paul Rabouan qui s'abstient.
- **Champ d'application :** Précision : Cette règle concerne les changements de catégorie (longueur). Les simples changements de place pour un même bateau ne sont pas soumis à ce délai et s'effectuent immédiatement sous réserve de disponibilités.
- **Point d'attention :** Réserve exprimée : Il est souligné le risque d'optimisation tactique (un usager entrant dans une catégorie avec peu d'inscrits pour demander rapidement une catégorie très demandée au bout de 2 ans, pénaliserait ainsi les candidats inscrits depuis longtemps de cette catégorie).

- **Cas des primo-inscrits sur la liste d'attente générale :** Il convient de distinguer la situation des usagers déjà titulaires d'un contrat annuel de celle des primo-inscrits (demandeurs ne disposant pas encore d'un emplacement au port) :

 - Changement de projet en cours d'attente : Tout candidat inscrit sur la liste d'attente générale conserve la possibilité de modifier son choix initial et de solliciter une autre catégorie de longueur si son projet d'acquisition évolue.
 - Maintien de l'ancienneté : Lors d'un changement de catégorie, le demandeur conserve sa date d'inscription initiale. En conséquence, l'ancienneté ainsi cumulée peut lui conférer un rang prioritaire par rapport à d'autres candidats déjà inscrits dans cette nouvelle catégorie visée.

6.2. Données chiffrées de l'attribution 2026

- **Attributions :** Bilan des attributions 2026 : 42 attributions réalisées, dont 34 nouvelles places annuelles accordées et 8 changements de poste validés.
- **Parc annuel :** Volume des contrats : Au 1er octobre 2026, le port compte 637 contrats annuels actifs.
- **Confidentialité :** Transparence : Confirmation du maintien de l'anonymat sur les listes d'attente consultables, conformément aux bonnes pratiques portuaires.

7. Tarification 2027 et Gestion de la Zone Commerciale

7.1. Grille tarifaire 2027

Il est proposé de maintenir le gel général des tarifs du port pour la saison 2027, à l'exception du parking à terre et du tarif de certaines vedettes type Trawlers.

- **Vote :** Parking à terre : Augmentation de 10 % adoptée à l'unanimité.

- **Nouveauté escale :** Adopté à l'unanimité : création d'une tarification spécifique avec coefficient multiplicateur de 1.5 basé sur la largeur réelle pour les Trawlers.

7.2. Gestion des locaux commerciaux du port

- **Finances :** Les loyers des modules commerciaux sont intégrés au budget du port. Un questionnaire de satisfaction sera adressé aux commerçants et une réévaluation des loyers est prévue.
- **Contentieux :** Mention d'une procédure d'astreinte (150 € / jour) appliquée depuis le 15 août à l'encontre d'un commerçant présentant des retards de paiement.
- **Conflit d'intérêts :** M. Alain Bosi représentant la CCI se trouvant par ailleurs élu municipal, commerçant, et titulaire d'un anneau au port, la question des conflits d'intérêts a été rappelée.

8. Abandon du Dispositif des Conventions de Libération

Le dispositif des conventions de libération d'emplacement par les usagers ne rencontre plus un volume suffisant pour en justifier la gestion administrative complexe.

- **Résultat du vote :** Décision : Abandon définitif des conventions de libération voté à l'unanimité des membres du Conseil Portuaire.

9. Questions Diverses

- **Voirie & Sécurité :** Stationnement Véhicules Longs (Parking Nord) : Problème récurrent de dépassement sur la voie publique lié aux remorques, porte-vélos etc... Décision : renforcer la signalisation et solliciter la police municipale / ASVP pour verbaliser les infractions.
- **Services aux usagers :** Point Relais Colis / Consigne : Suggestion de créer un espace centralisé de consignes automatiques de livraison (Mondial Relay, Relais Colis...) entre le camping et le port pour les plaisanciers et résidents.
- **Grands projets :** Projet d'appontement en eau profonde : M. Bernard Chouzenoux présente une note explicative (en annexe) concernant l'opportunité d'un appontement en eau profonde. Bien que cette compétence relève principalement du département, la commune étudiera le dossier pour un éventuel portage politique.

Annexe : projet d'appontement en eau profonde

Fin de séance à 12h30